



# Rapport

## Article 29

### Loi Energie Climat

30 juin  
2025

# Sommaire

1

## Démarche générale

de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

P. 4

2

## Moyens internes

pour contribuer à la transition

P. 9

3

## Gouvernance de l'ESG

au sein de l'entité financière

P. 11

4

## Stratégie d'engagement

auprès des émetteurs ou des gérants

P. 13

5

## Taxonomie

et énergies fossiles

P. 16

6

## Stratégie d'alignement

sur l'Accord de Paris

P. 17

7

## Stratégie d'alignement

biodiversité

P. 19

8

## Intégration des risques ESG

dans la gestion des risques

P. 20

# Introduction

UNEXO Gestion, société de gestion agréée par l'AMF et filiale de neuf Caisses Régionales de Crédit Agricole de l'Ouest, s'engage à présenter sa démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et à prendre en considération les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans l'exercice de son activité.

Notre société de gestion détient des fonds destinés uniquement aux investisseurs professionnels (la SAS UNEXO Capital, la SAS UNEXO Financement, et le FPCI UNEXO Mezzanine).

La rédaction de ce rapport entre dans le cadre de l'article 29 de la loi n°2019-1147 relative à l'énergie et au climat. Il présente les critères relatifs au respect d'objectifs ESG dans la politique d'investissement, les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique/écologique et un plan d'amélioration continue.

Les dispositions applicables à notre société de gestion au titre de l'année 2024 sont celles concernant les structures ayant un encours géré supérieur à 500 millions d'euros, soit :

1. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.
2. Moyens internes pour contribuer à la transition.
3. Gouvernance de l'ESG au sein de l'entité financière.
4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou des gérants.
5. Investissements durables et investissements dans les fossiles.
6. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris.
7. Stratégie d'alignement biodiversité.
8. Intégration des risques ESG dans la gestion des risques.

Notre politique ESG s'applique, à tous les fonds gérés par UNEXO Gestion, dans le respect des secteurs d'activités exclus et des politiques sectorielles RSE de Crédit Agricole SA, des règles de lutte anti-corruption<sup>1</sup> et de la politique de prévention des conflits d'intérêts<sup>2</sup> du Groupe Crédit Agricole.

<sup>1</sup> <https://www.unexo.fr/lutte-anti-corruption/>

<sup>2</sup> <https://www.unexo.fr/politique-de-prevention-et-de-gestion-des-conflits-dinterets/>

# 1. Démarche générale

## Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

### A. Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères ESG, notamment dans la stratégie d'investissement

Actionnaire minoritaire, nous nous engageons dans une démarche de progrès visant à accompagner nos sociétés en portefeuille vers la prise en compte de la RSE dans leur gouvernance et décisions opérationnelles.

UNEXO Gestion a formalisé cette démarche d'investissement responsable dans une charte<sup>3</sup> décrivant la prise en compte des risques en matière de durabilité au travers de l'analyse de critères ESG dans l'ensemble du cycle d'investissement et de suivi des participations. Cette démarche ESG s'applique à l'ensemble des fonds gérés par UNEXO Gestion, soit un fonds de capital investissement dont une activité de capital innovation, un fonds de dette privée et un fonds mezzanine pour un encours total géré de 583 millions d'euros en 2024.

En 2024, UNEXO Gestion a débuté la commercialisation d'un nouveau fonds classé article 8 au regard du règlement SFDR avec une stratégie ESG dédiée.

### Analyse ESG des investissements

La démarche se traduit par une stratégie ESG appliquée aux investissements et par la volonté de guider les entreprises de nos portefeuilles vers des modèles économiques durables.

Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans le processus de prise de décision en matière d'investissement et à toutes les étapes de la vie des participations d'UNEXO Gestion :

- Activités exclues et politiques sectorielles,
- Grille d'analyse ESG,
- Clause ESG,
- Revue ESG.

<sup>3</sup> <https://www.unexo.fr/qui-sommes-nous/responsabilite-societale/>

## En phase d'investissement

Les exclusions et politiques sectorielles du Groupe Crédit Agricole<sup>4</sup> sont appliquées sous le contrôle du Responsable de la conformité et du contrôle interne.

Une grille ESG visant à évaluer le niveau de maturité et d'engagement de l'entreprise ciblée sur les principaux enjeux ESG est intégrée dans le processus d'instruction de chaque dossier d'investissement. En amont d'une opération, nos équipes d'investissement remplissent cette grille d'analyse ESG. Celle-ci couvre 30 questions qui permettent d'identifier tout risque ou opportunité environnemental, social ou de gouvernance.

Nous avons développé au cours de l'année 2024, un outil de scoring de la maturité ESG des participations. En effet, le comité ESG d'UNEXO Gestion a validé le développement d'un outil méthodologique interne, adapté aux PME et ETI, qui permettra de réaliser un diagnostic de maturité ESG et de proposer une feuille de route de progrès. Une revue critique de cet outil a été réalisée par un organisme tiers indépendant. L'outil de scoring, composé de 45 questions a pour vocation de remplacer la grille ESG en 2025 pour les nouveaux dossiers, et ce, pour tous les fonds d'UNEXO Gestion.

## À l'investissement

Une clause ESG est insérée dans le pacte d'actionnaires signé au moment de l'investissement, prévoyant des engagements de la société en termes de RSE, a minima la réponse à la revue annuelle ESG et la mise en place d'un plan d'actions RSE dans les deux ans suivant l'investissement.

Cette clause peut également contenir l'engagement du déploiement d'une feuille de route RSE précise, voire l'atteinte de critères de performance RSE définis lorsque la

maturité de la société peut correspondre à ce niveau d'exigence.

## En phase de détention

Une revue ESG du portefeuille est conduite annuellement afin d'identifier les bonnes pratiques déjà en place et d'améliorer les pratiques RSE des portefeuilles en connaissant leur niveau de maturité.

Le suivi ESG permet de :

- Valoriser les données extra financières des entreprises et de présenter les aspects ESG à nos actionnaires.
- Impliquer nos parties prenantes et les sensibiliser à notre démarche.
- Valoriser les entreprises issues de notre portefeuille en recensant, partageant et promouvant les bonnes pratiques de celles-ci.
- Suivre les avancements des actions RSE engagées en servant de support de discussion pour la co-construction de feuilles de route.

A cet effet, un questionnaire quantitatif et qualitatif édité par France Invest, est adressé à une sélection de participations définie par UNEXO Gestion. Celle-ci peut être complétée par un échange avec la participation, l'équipe ESG et l'équipe d'investissement. En cas de dégradation constatée, un plan d'actions peut être mis en place afin de limiter le potentiel impact négatif sur le rendement du fonds.

En 2024, 62% des sociétés interrogées ont répondu à la revue annuelle. Les portefeuilles d'UNEXO Gestion sont composés majoritairement de PME et il peut encore être difficile de récolter certaines données extra-financières. C'est pourquoi la prise en compte, au niveau de la société de gestion, des principales incidences négatives sur

<sup>4</sup> <https://www.credit-agricole.com/responsable-et-engage/notre-strategie-rse-etre-acteur-d-une-societe-durable/nos-politiques-sectorielles>

les facteurs de durabilité doit encore être améliorée et formalisée avant de pouvoir être publiée.

UNEXO Gestion peut proposer à certaines participations de les accompagner afin de les faire progresser vers les meilleures pratiques RSE de leur secteur. Ces accompagnements peuvent prémunir des risques de durabilité et des potentielles principales incidences négatives auxquelles les sociétés peuvent être confrontées.

Ces accompagnements ponctuels ou périodiques sont réalisés par l'équipe ESG et l'équipe d'investissement auprès de certaines participations qui en ont fait la demande ou en cas de risques de durabilité identifiés. Cet accompagnement peut prendre plusieurs formes :

- Définition de plan de progrès avec les dirigeants.
- Participation aux comités RSE ad hoc le cas échéant.
- Groupes de travail dédiés à une thématique ESG spécifique telle que la CSRD.
- Mise en relation des participations avec des prestataires ESG.
- Sensibilisation des participations via la réalisation de webinaires ou d'interventions au sein des instances de gouvernance.

## **B. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, ou actionnaires sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement**

En tant que filiale à 100% de neuf Caisses Régionales du Groupe Crédit Agricole nous rendons compte de nos politiques et stratégie d'investissement (chartes d'investis-

sement, règlements de fonds) à nos souscripteurs/actionnaires lors des Conseils d'Administration et des Comités Stratégiques (stratégie et feuille de route ESG de la société de gestion).

Dans le cadre du fonds article 8 au sens du règlement SFDR en cours de levée en 2024, nos politiques et stratégie d'investissement figurent dans le règlement de fonds transmis aux souscripteurs. De plus, un rapport annuel incluant la maturité ESG des participations du fonds sera communiqué aux souscripteurs.

Un état des lieux de nos pratiques est également intégré dans le rapport annuel d'activité de la société de gestion mis à disposition de nos souscripteurs/actionnaires.

## **C. Liste des produits financiers mentionnés en vertu des articles 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)**

En 2024, un nouveau fonds est en cours de commercialisation au titre de la classification article 8 du Règlement SFDR (promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales) à destination de souscripteurs entrepreneurs du Grand Ouest. Aucun des fonds d'UNEXO Gestion n'est classé article 9 (ayant pour objectif l'investissement durable ou une réduction des émissions de carbone). La classification retenue des portefeuilles gérés est celle de l'article 6 pour nos fonds historiques existants avant l'entrée en vigueur du Règlement SFDR. Il s'agit de fonds destinés aux investisseurs professionnels.

## **D. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci**

### **Adhésion de la SGP ou des FPCI à une Charte**

UNEXO Gestion est signataire de la Charte Parité et de la Charte Investisseurs pour la Croissance de France Invest.

Dans le cadre de la Charte Investisseurs pour la Croissance, les engagements d'UNEXO Gestion sont notamment les suivants :

#### **1-Enjeux économiques :**

- Investir pour financer activement, en fonction de leur spécialisation, la création, la croissance et le développement à long terme des entreprises, et plus spécifiquement des PME non cotées.
- Agir en partenaire attentif et actif minoritaire d'entrepreneurs ou d'équipes pleinement responsables de la gestion de leur entreprise.
- Accompagner des projets de développement ambitieux par le lancement de nouvelles activités, la R&D et l'innovation, l'investissement industriel ou commercial, le développement international ou par la croissance externe.

#### **2-Enjeu social :**

- Soutenir les développements d'activités rentables qui permettent la création ou le maintien des emplois.

#### **3-Enjeux de bonne gouvernance :**

- Veiller au respect des lois, conventions et règlements dans les entreprises qu'ils accompagnent.
- Agir pour la prévention de la corruption et du blanchiment d'argent dans leur sphère de contrôle.

Dans le cadre de la Charte Parité, UNEXO Gestion s'engage à s'assurer que les offres d'emplois publiées sont non genrées et sans stéréotypes de genre conformément à la réglementation en vigueur.

Ces chartes engagent également la société de gestion à répondre aux études annuelles de France Invest sur les questions ESG et de parité dans le capital investissement ainsi qu'à faire évoluer les pratiques en la matière d'ici à 2030 au sein de la société ainsi qu'au sein du portefeuille.

#### **Groupes de travail de la profession**

Les équipes de gestion participent à des groupes de travail en particulier au sein de France Invest, organisation professionnelle rassemblant plus de 460 sociétés de gestion françaises, afin de faire évoluer les pratiques des métiers du capital investissement en lien avec la finance durable, mais également au sein de la ligne métier du Groupe Crédit Agricole avec un rôle actif de promoteur pour la mise en place d'outils dédiés à l'ESG.

# Label « France relance\* »

Le FPCI UNEXO Mezzanine est labellisé France Relance. Les opérations émanant de ce fonds doivent intégrer un volet ESG dans l'étude du dossier et le suivi de la participation. Un reporting semestriel est communiqué au Ministère de l'Economie et des Finances.

Les structures labellisées doivent également exclure de leur portefeuille les sociétés exerçant des activités liées au charbon.

*Les sociétés de gestion sont tenues de mettre en place un correspondant ESG et de communiquer une feuille de route RSE pluriannuelle.*

Par ailleurs, UNEXO Gestion applique les politiques du Groupe Crédit Agricole en matière de prévention contre les conflits d'intérêts et de lutte anti-corrupcion.

\* <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/mesures/label-relance>

## 2. Moyens internes

### Informations relatives aux moyens internes.

#### A. Description des ressources financières, humaines et techniques de l'entité

##### **Moyens humains : une équipe ESG dédiée, un comité ESG trimestriel et un groupe de travail ESG**

Le temps alloué à l'ESG (stratégie, analyse, suivi) correspond à 0,5 ETP au 31/12/2024. L'équipe dédiée à l'ESG est constituée d'une Responsable ESG et communication, soit 3,5% des effectifs d'UNEXO Gestion au 31/12/2024. Le temps alloué au comité ESG et au groupe de travail ESG par leurs membres est de 8,5 jours au 31/12/2024. Le recrutement d'un analyste ESG a été acté pour 2025.

La responsable ESG est rattachée directement au directeur général d'UNEXO Gestion.

Le comité ESG a pour mission, depuis 2023, de revoir et d'améliorer de façon continue la stratégie et la politique ESG d'UNEXO Gestion. Composé de sept membres, principaux décisionnaires de la société de gestion : le directeur général, le directeur exécutif, les directeurs de participations responsables des bureaux, la directrice administrative et financière, le responsable du contrôle interne et de la conformité et

la responsable ESG. Il se réunit trimestriellement. Les principales décisions de 2024 portent sur le partage de bonnes pratiques bas carbone des portefeuilles et le suivi de critères ESG des participations.

Un groupe de travail ESG composé de collaborateurs volontaires a été mis en place afin de réfléchir à des problématiques opérationnelles tels qu'une meilleure intégration de l'ESG en phase d'étude et de suivi ainsi que le plan d'actions pour réduire l'empreinte carbone de la société de gestion. Les principaux travaux de 2024 ont porté sur l'actualisation du bilan carbone, ainsi que la sensibilisation par un séminaire RSE en avril 2024.

##### **Moyens financiers et techniques**

Le comité ESG a été accompagné par un cabinet spécialisé dans la définition du plan d'actions résultant des enjeux réglementaires ESG, en particulier ceux de la loi Energie Climat. Un accompagnement a également été réalisé par un expert pour l'actualisation du calcul de l'empreinte carbone.

## B. Actions menées pour renforcer les capacités ESG de l'entité

### ● Travaux du comité ESG

Au cours de l'année 2024, des sessions de sensibilisation, réalisées par la responsable ESG, et des formations dispensées par des experts externes, ont été menées sur les sujets suivants auprès des membres du comité ESG :

- Enjeux réglementaires de la finance durable.
- Actionnaire minoritaire : stratégie climat et biodiversité.
- Stratégie d'intégration d'un outil de scoring ESG dans la phase d'étude d'investissement.

### ● Formation de l'équipe de gestion

Nous veillons à former nos collaborateurs aux évolutions réglementaires, à les sensibiliser aux pratiques de marché et à développer une culture générale RSE. Dans le prolongement du nouveau cycle de formation lancé en septembre 2023, le séminaire RSE d'avril 2024 a permis de renforcer la culture RSE des équipes d'investissement avec un focus dédié à l'engagement et l'accompagnement de nos participations dans leur démarche RSE. Dans le cadre du plan de formation 2025, la formation AMF Finance Durable sera envisagée pour des fonctions stratégiques.

# 3. Gouvernance ESG

## Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

### A. Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance, notamment des organes d'administration, de surveillance, en matière de prises de décisions relatives à l'intégration des critères ESG dans la politique et la stratégie d'investissement de l'entité

#### Conseil d'administration et comité stratégique

Les membres du conseil d'administration d'UNEXO Gestion sont les directeurs généraux, directeurs généraux adjoints ou présidents des neuf Caisses Régionales du Crédit Agricole implantés dans le Grand Ouest. Depuis 2022, le projet sociétal du Groupe Crédit Agricole est déployé au sein de l'ensemble des Caisses Régionales autour de 3 piliers et 10 engagements. Face aux grands défis environnementaux, sociétaux et agricoles, le Groupe Crédit Agricole s'engage à accompagner dans les transitions tous ses clients, au cœur de leur vie quotidienne, au cœur de l'économie réelle des territoires.

Ce projet sociétal a été co-construit avec les directeurs généraux, directeurs généraux adjoints ou présidents de Caisses Régionales qui sont à même de prendre des décisions en termes d'ESG lors des conseils d'administration et/ou des comités stratégiques d'UNEXO Gestion. L'Université du Groupe Crédit Agricole a développé un univers de formation spécifique à la Responsabilité Sociétale des Entreprises et dédié à ces fonctions de direction générale.

#### Projet sociétal du Groupe Crédit Agricole



AGIR POUR LE CLIMAT  
ET LA TRANSITION  
VERS  
UNE ÉCONOMIE  
BAS CARBONE



RENFORCER  
LA COHÉSION  
ET  
L'INCLUSION SOCIALE



RÉUSSIR  
LES TRANSITIONS  
AGRICOLE ET  
AGRO-ALIMENTAIRE

Et 10 engagements collectifs

<sup>6</sup> <https://www.credit-agricole.com/notre-groupe/le-projet-societal-du-groupe-credit-agricole>

## **Le comité ESG**

Le comité ESG est chargé de définir et piloter la stratégie et la politique ESG d'UNEXO Gestion (Cf. « Moyens humains » ci-dessus). La responsable ESG siège au comité ESG et bénéficie de huit ans d'expérience professionnelle en RSE/ESG.

## **B. Intégration dans les politiques de rémunération des informations sur l'intégration des risques en matière de durabilité - Politique de rémunération – Article 5 SFDR**

UNEXO Gestion met en œuvre une politique de rémunération qui reprend les grands principes édictés dans les directives 2009/65/CE (OPCVM) et 2011/61/UE (AIFM) qui vise à promouvoir une gestion saine et efficace du risque, qui soit compatible avec les profils de risque des fonds gérés. Ce dispositif est mis en place pour garantir au mieux l'alignement des intérêts de la société, des collaborateurs et des souscripteurs des véhicules. Elle n'intègre pas à date de critères de durabilité. Les risques en matière de durabilité, tous comme les critères ESG, font néanmoins l'objet d'un suivi régulier par les équipes d'UNEXO Gestion dans le cadre du suivi des participations.

La position d'investisseur minoritaire ne permet pas aux équipes d'UNEXO Gestion d'imposer des pratiques plus responsables et durables mais elles peuvent néanmoins jouer un rôle de conseil et d'accompagnement dans la réflexion stratégique.

Il est envisagé en 2025 la mise en conformité avec l'article 5 du règlement SFDR en publiant sur le site internet les principes de la politique de rémunération d'UNEXO Gestion.

## **C. Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration**

Non applicable - UNEXO Gestion ne dispose pas de règlement interne de son Conseil d'Administration.

## **D. Loi Rixain**

L'article L. 533-22-2-4 du code monétaire et financier, prévoit que les sociétés de gestion de portefeuilles définissent un objectif de représentation équilibrée des femmes et hommes parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement. Les effectifs d'UNEXO Gestion sont composés de 34% de femmes en 2024. Les effectifs prenant part au processus de décision d'investissement sont composés de 24% de femmes. UNEXO Gestion vise, dans la mesure du possible, un objectif de 30% sur les trois prochaines années. Parmi les trois recrutements en cours en 2024, deux femmes intégreront les équipes prenant part au processus de décision d'investissement en 2025.

Par ailleurs, dans le cadre de la signature de la Charte Parité de France Invest, UNEXO Gestion s'engage à répondre aux études annuelles de France Invest sur les questions de parité dans le capital investissement ainsi qu'à faire évoluer les pratiques en la matière d'ici à 2030 au sein de la société ainsi qu'au sein du portefeuille.

# 4. Stratégie d'engagement

## Informations relatives à la stratégie d'engagement auprès des émetteurs (participations)

### A. Stratégie d'engagement et politique de vote

Notre stratégie ESG, d'investisseur minoritaire, est fondée sur l'engagement et le dialogue actionnarial pour favoriser la mise en place ou l'accélération d'une démarche RSE.

UNEXO Gestion peut demander, si les conditions de l'investissement le permettent, un siège dans les instances de gouvernance des sociétés et participe alors aux réunions des organes de gouvernance en plus des assemblées générales d'actionnaires.

De plus, l'intégration d'une clause dédiée à l'ESG est systématique dans les pactes d'actionnaires précisant les engagements attendus qui sont a minima la réponse à la revue annuelle et la mise en place d'une politique RSE dans les deux ans suivant l'investissement. Cette clause peut également contenir l'engagement du déploiement d'une feuille de route RSE précise, voire l'atteinte de critères de performance RSE définis lorsque la maturité de la société peut correspondre à ce niveau d'exigence.

UNEXO Gestion accompagne les entreprises dans leur démarche RSE et adapte ses propositions en fonction de leurs besoins. Cet appui peut prendre la forme de :

- Un accompagnement à l'élaboration d'une stratégie RSE ainsi que la création d'une feuille de route adaptée aux objectifs spécifiques de chaque entreprise.

- Une mise en relation avec des cabinets spécialisés dans la réalisation du bilan carbone des entreprises, suivie de la mise en place d'un programme de décarbonation personnalisé répondant aux besoins identifiés.
- Un réseau et des échanges entre entreprises, en organisant le partage d'expériences et de bonnes pratiques entre les différentes participations.
- Une participation active aux comités RSE, qui permet un suivi régulier des avancées et des échanges sur ces sujets avec les dirigeants.

La revue annuelle 2024 a été menée auprès de 58 entreprises et couvre 51 % de l'encours d'UNEXO Gestion.

UNEXO Gestion, en tant qu'actionnaire minoritaire, met tout en œuvre afin de favoriser le dialogue et l'engagement de ses participations sur les sujets RSE.

La démarche d'engagement d'UNEXO Gestion peut être conduite par l'équipe d'investissement ou la responsable ESG à l'occasion d'échanges formels avec les dirigeants ou lors des comités stratégiques ou de suivi lors desquels des thèmes ESG sont à l'ordre du jour. UNEXO Gestion peut également demander à ce que la RSE soit mise à l'ordre du jour d'un comité.

# 4 thématiques

font l'objet d'un suivi étroit

## Climat & Biodiversité

Nous encourageons nos participations à mesurer leur empreinte carbone à l'investissement et à se fixer une trajectoire bas carbone. Pour cela, nous sommes force de proposition d'accompagnement par des cabinets spécialisés sur ces thématiques. Nous communiquons également sur les subventions publiques existantes et mettons en avant les bonnes pratiques du secteur d'activité de l'entreprise pour initier sa démarche. Nous encourageons les sociétés à définir une politique de préservation de la biodiversité lorsque cet enjeu est matériel pour la participation à travers un échange présentant l'intérêt d'une telle politique pour l'entreprise.

## Qualité de vie au travail

Nous soutenons la qualité de vie au travail de nos participations au travers de deux thématiques clés : la santé et la sécurité. Nous attachons une importance particulière au suivi des indicateurs d'accidentologie, que nous demandons systématiquement dans nos revues annuelles. Dans le cas d'une augmentation significative de ces taux ou d'une absence d'amélioration, nous établissons un dialogue sur les pratiques en place. Nous cherchons également à promouvoir l'égalité professionnelle en suivant les indices d'égalité professionnelle de nos participations ainsi que la représentation des femmes dans les instances de gouvernance.

## Ancrage territorial

Nous développons l'économie régionale en incitant nos participations :

- À maintenir et soutenir l'emploi au sein de nos régions ;
- À prioriser les circuits courts ;
- À réaliser des actions de mécénat.

Ces trois indicateurs font partie du questionnaire à l'entrée en investissement et ont pour objectif d'évaluer l'impact de l'entreprise sur le territoire. Des démarches en ce sens sont valorisées par une note plus élevée dans l'outil de scoring qui sera progressivement mis en place en 2025.

## Gouvernance

Nous nous assurons des pratiques de bonne gouvernance en particulier la lutte anti-corruption, la prévention des conflits d'intérêts, la lutte anti-blanchiment et les pratiques commerciales éthiques. Nous sensibilisons les sociétés à favoriser la parité et la présence de membres indépendants au sein de leurs instances de gouvernance.

## **B. Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre (part des entreprises avec laquelle l'entité a initié le dialogue, thématiques couvertes, actions de suivi)**

UNEXO Gestion a engagé un dialogue avec 58 sociétés en 2024 sur la base des données 2023 dans le cadre de sa campagne de reporting annuel ESG.

Les thématiques couvertes sont celles intégrées dans le questionnaire édité par France Invest : politique RSE, incidents ESG, exigences réglementaires, politique et gestion environnementale, empreinte carbone, stratégie climat, gestion de l'eau et des déchets, biodiversité, diversité et inclusion, égalité salariale, engagement des salariés, développement des compétences, partage de la valeur, santé et sécurité, gouvernance, cybersécurité et achats responsables.

La synthèse de cette revue annuelle est rendue accessible aux administrateurs d'UNEXO Gestion et peut faire l'objet d'un point spécifique lors d'un Conseil d'Administration.

A titre d'exemple, le reporting réalisé en 2024 sur les données de 2023 auprès des participations a fait ressortir une progression significative :

- **De la formalisation d'une politique RSE :** 74 % des participations ont une politique RSE formalisée en 2023 contre 62 % en 2022 ;
- **De la réalisation de bilans carbone :** 49 % des participations ont évalué leur empreinte carbone sur les scopes 1, 2 et 3 contre 27 % en 2022.

## **Bilan de la politique de vote**

Le comité ESG a entamé une réflexion en 2024 sur la publication d'une politique d'engagement actionnarial au niveau d'UNEXO Gestion. Le travail du comité se poursuivra sur 2025 avec l'étude des outils nécessaires pour réaliser un suivi des votes en lien avec des thématiques ESG.

A noter toutefois que les sujets ESG ne sont, dans la grande majorité des cas, pas soumis aux votes des instances de gouvernance et ne sont présentés qu'à titre informatif ou dans le cadre des comités ad hoc.

## **Coopération avec les autres actionnaires**

UNEXO Gestion travaille le plus souvent possible de manière concertée avec les autres actionnaires des participations pour favoriser l'amélioration de la performance extra-financière de l'entreprise. A cet effet, elle peut siéger dans des comités RSE ad hoc ou intervenir lors de réunions dédiées à la RSE conjointement avec d'autres actionnaires.

## **C. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel**

Les restrictions d'investissement d'UNEXO Gestion sont celles précisées dans les politiques d'exclusion sectorielles du Groupe Crédit Agricole<sup>7</sup>.

<sup>7</sup> <https://www.credit-agricole.com/responsable-et-engage/notre-strategie-rse-etre-acteur-d-une-societe-durable/nos-politiques-sectorielles>

# 5. Taxonomie et énergies fossiles

## Alignement avec la taxonomie et part des énergies fossiles

### A. Part des encours éligibles et alignés avec la taxonomie européenne

En 2024, le niveau d'informations remontées par les entreprises du portefeuille n'a pas permis à UNEXO Gestion d'évaluer la part des encours éligibles et alignés avec la Taxonomie européenne. Nous constatons que peu d'entreprises interrogées lors de la revue annuelle sont soumises à l'obligation de publier une déclaration de performance extra-financière intégrant une analyse de leur éligibilité de leur activité à la taxonomie ou ne nous ont pas communiqué cette information.

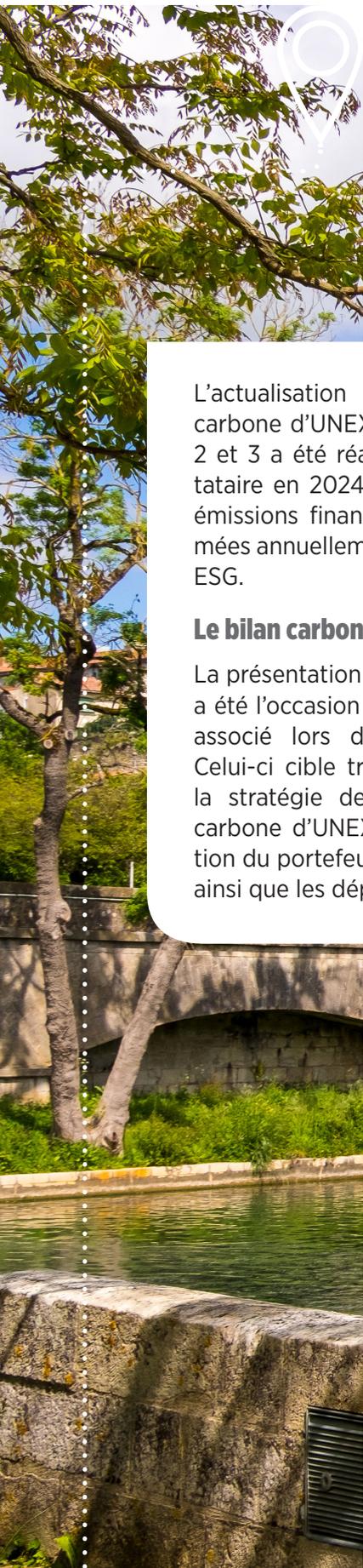
En 2025, UNEXO Gestion adoptera une approche « best effort » pour conduire cette évaluation de l'éligibilité puis de l'ali-

gnement des participations à la taxonomie européenne en fonction de la mise à disposition de ces informations par les entreprises.

### B. Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 du règlement SFDR

La part des encours dans des entreprises directement et indirectement exposées à l'exploration, à l'extraction, au négoce, au transport et au stockage de combustibles fossiles est de 0% au 31/12/2024. Le pourcentage d'actifs investis dans des entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles est de 0% au 31/12/2024.

## 6. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris



L'actualisation du calcul de l'empreinte carbone d'UNEXO Gestion sur les scopes 1, 2 et 3 a été réalisée avec l'aide d'un prestataire en 2024 sur les données 2023. Les émissions financées du scope 3 sont estimées annuellement lors de la revue annuelle ESG.

### Le bilan carbone d'UNEXO Gestion

La présentation du bilan carbone en interne a été l'occasion de définir un plan d'actions associé lors d'un atelier décarbonation. Celui-ci cible trois leviers prioritaires dans la stratégie de réduction de l'empreinte carbone d'UNEXO Gestion : la décarbonation du portefeuille, les achats responsables ainsi que les déplacements.

La modélisation de l'empreinte carbone des émissions financées a été réalisée dans le cadre de la revue annuelle ESG 2024. À date, la majorité des données sont estimées car non disponible au niveau des participations. La priorité d'UNEXO Gestion est donc d'encourager l'ensemble de ses participations à réaliser le calcul de leur empreinte carbone puis une trajectoire de décarbonation. À cet effet, la réalisation ou non d'un bilan carbone est systématiquement demandé lors de la revue annuelle.

En phase d'investissement, les sociétés cibles des secteurs les plus émissifs sont interrogées à ce sujet et l'information figure dans la note d'investissement présentée aux comités.

Le bilan carbone de 2024 d'UNEXO Gestion établit que 99,03% des émissions de gaz à effet de serre de la société de gestion sont issues des émissions financées, les émissions directes ne représentant que moins d'1% des émissions. Ce constat nous amène à nous engager dans un dialogue avec nos participations sur leur politique de décarbonation.

Suite à la campagne ESG 2024, le bilan suivant a été fait au 31/12/2023 :

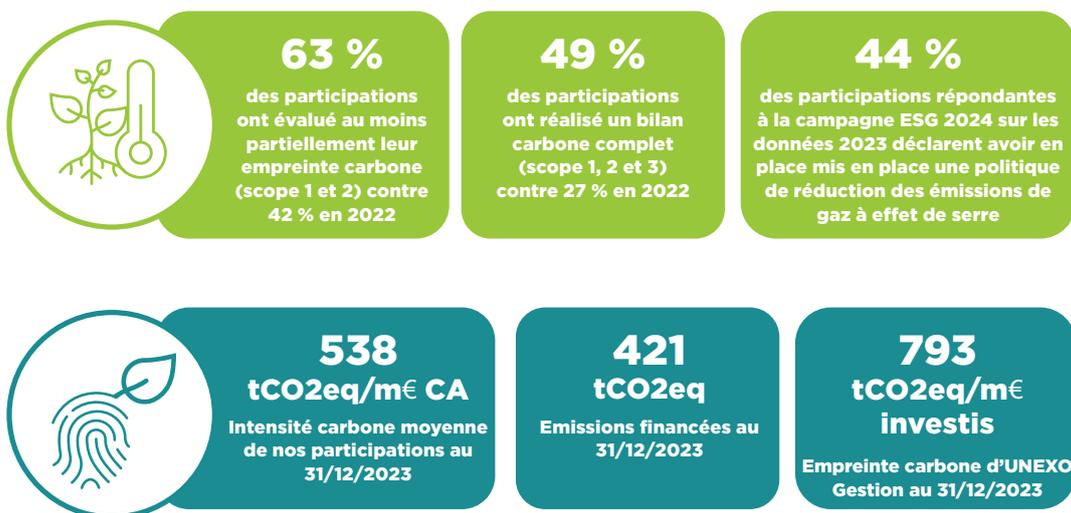
- 63 % des participations ont évalué au moins partiellement leur empreinte carbone (scope 1 et 2) contre 42 % en 2022 ;
- 49 % des participations ont réalisé un bilan carbone complet (scope 1, 2 et 3) contre 27 % en 2022 ;
- 44 % des participations répondantes à la campagne ESG 2024 sur les données 2023 déclarent avoir mis en place une politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### Réduction des émissions de GES

Au cours de l'année 2024, notre société de gestion n'a pas statué sur la mise en œuvre

d'une stratégie d'alignement à l'Accord de Paris. Néanmoins, nous prévoyons de poursuivre nos réflexions en actualisant l'empreinte carbone des portefeuilles en 2025 grâce à la revue annuelle ESG et en étudiant les différentes méthodologies externes de décarbonation des portefeuilles développées sur le marché et qui pourraient être adaptées à une position d'actionnaire minoritaire. Nous envisageons pour 2025 de mettre en place un partenariat avec un cabinet spécialisé afin de proposer à nos participations un accompagnement dans la définition de leur trajectoire de décarbonation.

Une grande partie des participations ayant nouvellement réalisé un bilan carbone sur l'année 2024 ont déclaré travailler ou envisager de travailler sur une trajectoire de décarbonation à l'issue des résultats du bilan carbone. Nous réaliserons en 2025 un état des lieux plus précis des participations ayant mis en place une trajectoire de décarbonation alignée avec l'Accord de Paris ou une trajectoire bas carbone certifiée SBTi.



Les données présentées sont indicatives et sujettes à de fortes incertitudes, en raison du manque d'informations complètes sur l'ensemble des participations. Elles peuvent également varier selon l'évolution du périmètre (investissements, cessions) ou des données financières, comme une revalorisation impactant la part des émissions financées par UNEXO Gestion.

# 7. Stratégie d'alignement biodiversité

## Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

### A. Mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 05/06/1992

La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) adoptée le 5 juin 1992 par les Nations Unies est un traité international juridiquement contraignant qui a trois principaux objectifs :

- La conservation de la diversité biologique ;
- L'utilisation durable de la diversité biologique ;
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

La conservation de la diversité biologique est une préoccupation commune de l'humanité et UNEXO Gestion souhaite contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. La CDB sur la diversité biologique vise tous les niveaux de la diversité biologique : les écosystèmes, les espèces et les ressources génétiques.

Consciente de l'importance de ces enjeux, UNEXO Gestion souhaite définir un positionnement en accord avec la Convention sur la Diversité Biologique et le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal en évaluant la matérialité des dépendances et

impacts des investissements et des portefeuilles exercés sur la Biodiversité.

UNEXO Gestion interroge via sa campagne de reporting ESG ses participations au sujet de la biodiversité en abordant le sujet de l'exposition de certains sites de la société qui pourraient être situés dans ou à proximité de zones sensibles et si une évaluation de ses dépendances en matière de biodiversité a été réalisée. La plupart des PME interrogées n'adressent pas encore ou très peu le sujet de la biodiversité et il est difficile, à date, d'exploiter les données de la revue annuelle sur cette thématique. Dans la campagne annuelle ESG 2024, seules 15% des participations répondantes ont évalué leur impact sur la biodiversité et 19% ont évalué leur dépendance à la biodiversité.

### B. Appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité

En 2025, UNEXO Gestion va étudier la ou les méthodologies proposées aujourd'hui afin d'évaluer :

- Leur pertinence au regard de ses portefeuilles composés de PME et ETI régionales ;
- Les impacts et la dépendance des portefeuilles d'UNEXO Gestion composés de PME et ETI régionales.

# 8. Intégration ESG

## Intégration des risques ESG dans la gestion des risques



Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans le processus de prise de décision en matière d'investissement et à toutes les étapes de la vie des participations d'UNEXO Gestion (cf. Démarche générale de l'entité) :

- Activités exclues et politiques sectorielles,
- Grille d'analyse ESG,
- Clause ESG,
- Revue ESG.

Nous étudierons également l'intégration des risques de durabilité dans le dispositif de gestion des risques et contrôle interne en lien avec le calendrier de déploiement de la politique de gestion des risques physiques et de transition du Groupe Crédit Agricole, intégrant l'étude des méthodologies pertinentes pour mesurer de manière quantitative et qualitative l'impact des risques de durabilité sur la valorisation des participations.

En 2025, nous mènerons des travaux visant à déployer une politique de gestion des risques de durabilité qui prendra en compte les risques physiques, de transition et de controverses dont notamment les risques liés au changement climatique et à la biodiversité.

